



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements de soins

Question écrite n° 36476

### Texte de la question

M. Jacques Barrot interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les mesures nouvelles qu'elle envisage pour les centres spécialisés de soins aux toxicomanes. En effet, ces centres sont arrivés, pour la plupart, à saturation. Ils doivent faire face aux répercussions du passage aux 35 heures et sont engagés plus qu'avant dans la prévention de la toxicomanie. Le nombre de personnes souffrantes s'est accru de 16 % entre 1995 et 1997. Dans ces conditions, comment le ministère de la santé envisage-t-il de majorer les aides apportées aux intervenants en toxicomanie ?

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Barrot](#)

**Circonscription :** Haute-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36476

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 25 octobre 1999, page 6128